

# Au nom de l'inclusion

Les contradictions  
d'une ambition scolaire

**Laurent Bovey**  
**Héloïse Durler**  
**Philippe Losego**  
**Valérie Angelucci**  
**Alexandre Sotirov**



Valérie Angelucci,  
Laurent Bovey  
et Alexandre Sotirov

**Postface**  
L'inclusion:  
du projet politique  
à l'objet scientifique.  
Entretien avec  
Serge Ebersold

Serge Ebersold est professeur au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) à Paris, où il est titulaire de la chaire *Accessibilité* depuis 2016. Il nous reçoit à Strasbourg (à la Maison des sciences de l'homme), ville dans laquelle il a effectué ses études de sociologie et a commencé sa carrière académique. Dès ses premières recherches, Serge Ebersold s'est intéressé à la notion de handicap. Objet médical par définition à cette époque-là (au début des années 1980, en France), ses travaux ouvrent une brèche inédite pour l'époque : penser le handicap dans une perspective sociologique. La rédaction de sa thèse – *L'invention du handicap : la normalisation de l'infirmes* (publiée en 1992) – contribue à poser les premiers jalons d'une sociologie du handicap conduisant à l'interroger comme un fait social, produit et traversé par des enjeux moraux, sociaux, scientifiques, politiques et épistémologique. Après avoir débuté comme maître de conférences en 1993 à l'Université de

Strasbourg où il enseigne la sociologie du handicap, il obtient son habilitation à diriger des recherches (HDR) dans cette même université en 2000. Analyste à l'OCDE de 2006 à 2009, il est nommé en 2009 professeur de sociologie à l'Institut national supérieur de formation et de recherche (INSHEA) sur les questions d'accessibilité, de handicap et de citoyenneté des personnes à besoins spécifiques. Serge Ebersold fréquente dès le début des années 1990 les groupes de travail institués par les organisations internationales telles que la Commission européenne, l'UNESCO, l'OCDE ou l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive. À partir des enquêtes réalisées dans ces cercles au sujet de l'employabilité et de l'insertion professionnelle des personnes accueillies dans des dispositifs d'insertion ou de la scolarisation et de l'intégration des enfants présentant des besoins éducatifs particuliers, il mobilise le raisonnement sociologique pour aborder ces thématiques (par exemple, *L'invention du handicap* (1992); *La naissance de l'inemployable : ou l'insertion au risque de l'exclusion* (2001); *Éducation inclusive : privilège ou droit ?* (2017); *L'accessibilité ou la réinvention de l'école* (2021); *Le temps de l'accessibilité* (2024)).

Interlocuteur et observateur privilégié des formes de citoyenneté auxquelles accèdent les personnes en situation de handicap, et des politiques inclusives au niveau international, nous avons eu le plaisir de lui adresser nos questions afin d'éclairer, au travers de son expérience, les dynamiques passées et présentes qui caractérisent les champs (scientifiques, politiques) dans lesquels la notion d'inclusion s'est progressivement imposée. Serge Ebersold nous invite à nous « dessaisir des évidences » et à aborder l'inclusion par la marge, notamment au prisme de l'accessibilité qui permet selon lui de penser et de saisir les pratiques dites « inclusives » et les formes d'appartenance qu'elle recouvre. Privilégiant une conception « cumulative » de la recherche, il nous propose une lecture des dynamiques et des enjeux liés à la production de savoirs constitutifs d'une sociologie du handicap.

## La transformation du handicap en un objet sociologique

**Nous pourrions commencer par discuter de votre parcours de formation et de votre parcours professionnel : qu'est-ce qui vous a amené à travailler sur ces sujets ?**

*Serge Ebersold* : C'est un peu compliqué. Le risque est grand, comme le dit Pierre Bourdieu, d'être l'idéologue de sa propre vie en sélectionnant certains éléments au détriment d'autres. Mais je crois avoir toujours été intéressé par l'obligation faite au sociologue de se dessaisir des évidences premières pour les mettre au travail et construire des grilles de lecture du monde social propices à la compréhension des phénomènes sociaux dans leur complexité. La notion de handicap en est un bel exemple : elle est ce que Pierre Bourdieu (1993) appelle une « catégorie réalisée ». C'est une catégorie qui s'est imposée dans les esprits, que l'on mobilise, mais sans savoir finalement précisément ce dont il s'agit. Il n'y a pas de définition précise de la notion de handicap, celles qui existent ne sont pas universellement partagées et la Classification internationale du fonctionnement (CIF) offre plus une grille de lecture de ce qui peut faire handicap qu'une définition. Donc, le handicap est un objet que l'on analyse, mais finalement, ses contours sont éminemment flous. Par ailleurs, cette évidence qui consiste à associer le handicap à l'anormalité nécessite d'être déconstruite tant il est vrai que toute société a besoin de codifier le pathologique pour penser et instituer le normal. Ainsi, dans la législation française, la question du handicap fait l'objet de codifications multiples selon l'origine de la pathologie : le traitement social des affections n'est pas le même selon qu'elles résultent d'un accident du travail, d'un fait de guerre ou d'un problème congénital. Quand j'ai commencé à travailler sur le handicap, je me suis dit qu'il n'y avait peut-être rien de moins évident que le handicap, compte tenu

de sa polysémie, des incertitudes qui entourent ce qui fait sa définition, mais aussi les populations concernées. Le handicap m'apparaissait comme un objet fantôme, voire un objet fantasmatique. Cela d'autant plus qu'à l'époque, il n'était pas vu comme un objet sociologique, mais comme un objet qui relevait au premier chef de la médecine, tout au plus de la psychologie. Cette perspective m'a obligé à me saisir des lois explicites et tacites qui imprègnent le discours sur le handicap et les personnes handicapées et à déployer beaucoup de temps et d'énergie pour essayer de comprendre cette notion. Pour déconstruire cette notion, j'ai été obligé, notamment dans le cadre de ma thèse, d'objectiver l'objectivant pour mettre à distance les présupposés, les évidences et les interroger. Je ne pense pas qu'un scientifique puisse être au service de l'action s'il n'opère pas ce déplacement. S'il n'a pas une connaissance et une compréhension de certains mécanismes qui n'intéressent pas au premier chef l'homme d'action, il ne pourra pas, comme le démontre notamment Max Weber, conduire celui-ci à faire des petits pas de côté.

**Pourquoi le handicap et pas un autre objet de recherche? Est-ce qu'il y a un élément qui vous a poussé à un moment vers cet objet-là? Est-ce qu'il y a une sensibilité liée à une histoire personnelle avec le handicap?**

Je ne suis pas directement concerné dans mon entourage personnel par la question, si c'est ce que vous voulez dire. C'était un choix qui s'est présenté lorsque j'ai dû faire un mémoire en ethnologie. À l'époque, le Diplôme d'études universitaires générales (DEUG) de sociologie comprenait des cours d'ethnologie et on nous a demandé de faire un mémoire en deuxième année. Il s'est trouvé que, parce que j'avais accès à des informations, j'ai fait ce mémoire sur le handicap en Afrique. Me sont alors apparues les tensions entre ce qui est de l'ordre des croyances – lorsque, par exemple, les femmes enceintes

n'ont pas le droit de regarder des personnes présentant une déficience par crainte de contagiosité – et ce qui est de l'ordre de la raison scientifique qui associe par exemple la trisomie 21 à un trouble génétique (et non plus, comme ce fut le cas par le passé, à une tare sociale) et j'ai trouvé cela intellectuellement fort intéressant. Par la suite, j'ai mené un mémoire sur la prise en charge de personnes présentant une déficience intellectuelle dans un établissement médico-social. Ce mémoire relevait notamment le travail de codification qui entourait la légitimité de la présence des enfants qui conduisait, par exemple, à placer les enfants polyhandicapés au fin fond de l'établissement. On n'avait aucune chance de les voir, alors que les enfants qui présentaient la déficience la plus « monstrable » étaient ceux qu'on rencontrait quand on entrait. Je me suis rendu compte lors de cette analyse que les formes de codification sociale de l'anomalie physiologique étaient largement sous-tendues par des contingences organisationnelles qui elles-mêmes renvoyaient aux modes de gestion de l'établissement social et médico-social, mais également aux rapports de force entre les différentes catégories professionnelles qui y travaillaient. M'est également apparu, à la suite des travaux d'Erving Goffman, que ce qui faisait sévérité n'était pas ontologiquement lié à la pathologie. La sévérité d'une pathologie pouvait être qualifiée médicalement, mais cette altérité physique se doublait d'une altérité sociale. C'est l'altérité sociale qui était intéressante à analyser : comment transforme-t-on un problème physiologique bien réel en un problème social ? C'est là qu'est apparue la nécessité pour moi, en tant que sociologue, de vraiment positionner ce qu'on appelle le handicap, non pas au regard d'un groupe de population ou d'une pathologie, mais au regard du cadre institutionnel qui permet de qualifier ce qui fait problème chez ce groupe de population. C'est ce que j'essaie notamment de faire dans *L'Invention du handicap* (1992). Dans le prolongement des travaux de Henri-Jacques Stiker ou de Patrice

Pinell, cet ouvrage suggère que si on en est arrivé à parler de handicap, c'est parce que l'avènement de la médecine rééducative a battu en brèche à compter de la fin du 19<sup>e</sup> siècle l'opposition antinomique entre déficience et incurabilité au profit d'une opposition capable/incapable portant en elle un objectif de réadaptation légitimant l'ambition d'intégration des personnes. Il montre que ce qui fait handicap, ce n'est pas tant la dimension médicale ou psychologique à proprement parler ; c'est la signification sociale donnée à ce problème médical ou à ce problème psychologique, par le travail d'institution opéré par un cadre institutionnel de prise en charge. Le problème n'est donc pas de savoir qui est handicapé et qui n'est pas handicapé. Le problème est de savoir comment on arrive à qualifier quelqu'un de « handicapé ». Selon quels glissements de perspective ? Selon quelles procédures ? Selon quels mécanismes sociaux ? C'est à partir de cela que j'en suis venu à émettre l'hypothèse, alors que le sens commun associe le handicap au pathologique, qu'il n'y a peut-être rien de plus normal – comme le dit Émile Durkheim à propos du crime – que le handicap. C'est-à-dire qu'au même titre qu'une société est obligée de codifier l'acte criminel pour le rendre socialement signifiant, elle est conduite à rendre socialement signifiante l'existence de personnes qui l'interrogent dans ses normes du fait de leur anomalie physiologique. Il n'y a donc rien de plus « normal » que le handicap parce qu'il fait partie des mécanismes sociaux à travers lesquels s'explique la signification sociale donnée à une anomalie physiologique par une société à un moment donné par l'intermédiaire de ses institutions. En cela, les sociétés ont toujours été « inclusives » : à toutes les époques et sous toutes les latitudes, elles ont cherché à codifier socialement l'anomalie physiologique et à « inclure » dans l'organisation sociale par l'entremise de cadres institutionnels de prise en charge la rendant socialement signifiante. Dans son ouvrage *La gestion des risques* (1981), Robert Castel montre bien que l'espace asilaire était un espace

codifié socialement au sein duquel s'est matérialisé la signification sociale de l'anomalie. Si vous associez déficience et incurabilité, il n'y a aucune raison de rééduquer ou de réadapter, mais en même temps, vous ne pouvez pas laisser les gens sans position sociale. De même, si vous associez la déficience à une inadaptation susceptible d'être rééduquée ou réadaptée, vous délégitimez le traitement asilaire de la déficience au profit d'un traitement réadaptatif. C'est donc bien ce travail de déconstruction que j'ai été amené à faire dans le cadre de ma thèse. C'est vraiment la mobilisation d'un raisonnement sociologique qui m'a animé et qui m'anime toujours.

**Dans quel environnement de travail baigniez-vous à ce moment-là de vos études? Cette réflexion sociologique relevait-elle d'un cheminement personnel? Est-ce que vous étiez dans de «bonnes dispositions»? Par exemple dans des équipes de recherche qui pensaient ces questions?**

Le handicap était à l'époque un «non-objet» sociologique et, travaillant sur le sujet, j'étais un chercheur isolé. Ici à Strasbourg, en tant qu'étudiant, je n'ai pas souvenir de personnes travaillant sur le handicap, hormis Jean-Philippe Marty qui était contractuel à l'université et travaillait au Centre technique national d'études et de recherches sur le handicap et l'inadaptation (CTNERHI) à temps partiel.

**Et votre directeur de thèse vous a quand même laissé travailler sur un non-objet...**

Oui! C'est la chance que j'ai eue. Les enseignants m'ont laissé travailler sur un sujet qu'ils connaissaient mal. Christian de Montlibert, mon directeur de thèse, m'a clairement dit que le handicap n'était pas, selon lui, un objet sociologique, mais qu'il acceptait néanmoins de me diriger, là où d'autres personnes à l'époque pouvaient se voir refuser la possibilité de

faire une thèse sur la question du handicap, faute de trouver un directeur de thèse se jugeant compétent dans le domaine. Les équipes de recherche n'étaient pas constituées comme aujourd'hui et il n'était pas rare que les doctorants soient assez isolés. Il faut dire aussi que j'avais des conditions financières qui étaient bonnes. Mon épouse travaillait et j'étais projectionniste dans un cinéma. Je travaillais le soir ou les week-ends et pendant que le film tournait, je pouvais étudier. Les années 1980, c'est la décennie durant laquelle la recherche sur le handicap a commencé tout doucement à se structurer, notamment par le biais de la création de l'association ALTER en 1986 à l'initiative notamment de Henri-Jacques Sticker et de Catherine Barral qui travaillait au Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations (CTNERHI) à l'époque. Son objet était de travailler sur l'histoire du traitement social du corps infirme. Cette société d'histoire a mobilisé de nombreux chercheurs français (Robert Castel, Georges Vigarello, Michel Chauvière, Dominique Velche, Henri-Jacques Stiker, Catherine Barral, Françoise Tétard, etc.), mais aussi étrangers. Elle a contribué à ce que j'aie, chose précieuse, des chercheurs avec qui échanger autour de mes travaux.

### **Qu'est-ce qui différencie un objet d'un non-objet? En quels termes faisaient-ils cette distinction?**

Cette distinction renvoyait aux représentations dominantes qui circulaient à l'époque et qui associaient handicap et anormalité en prenant la médecine comme référentiel normatif. La recherche sur le handicap était donc scientifiquement majoritairement ancrée dans le champ médical et psychologique, notamment à partir d'une psychologisation des difficultés sociales à laquelle ont contribué les travaux de Binet et de Simon. Mais l'environnement était intéressant au sens où il nécessitait de travailler, de réfléchir, de comprendre

scientifiquement le handicap comme un objet sociologique dont il importait de saisir les évolutions, les contours et les enjeux en tant que champ. Force est de reconnaître que si la sociologie reconnaît aujourd'hui le handicap comme un objet de recherche, il n'y a pas tant de chercheurs que cela qui travaillent sur la sociologie du handicap en France.

## **Aborder l'« inclusion » par les marges**

**Nous vous proposons à présent de discuter plus spécifiquement la notion d'inclusion que cet ouvrage vise à interroger. L'inclusion est-elle, à votre avis, une notion qui nous permet de penser? Bien que vous utilisiez la notion d'inclusion dans vos textes ou dans vos conférences, vous maintenez toujours une certaine distance avec ce terme...**

Depuis plusieurs années, je m'interroge un peu sur cette notion d'inclusion. C'est-à-dire que je la mobilise pour essayer de la mettre au travail au regard des conceptions de la justice sociale et de l'action publique à laquelle elle renvoie et de l'impératif d'accessibilité qu'elle porte en elle. Cette notion s'est progressivement imposée à moi dans la seconde moitié des années 1990, notamment en lien avec les travaux que j'ai commencés à mener sur la scolarisation en milieu ordinaire des élèves présentant une déficience ou un trouble.

**En fait, à ce moment-là, on se situe peu après la fin de votre thèse, non ?**

Oui, les hasards biographiques ont voulu que peu après avoir été nommé maître de conférences à Strasbourg, j'ai été impliqué dans le programme européen Helios. Ce programme a été créé par la Commission européenne en lien avec la décennie des personnes handicapées de l'ONU. En 1981, l'ONU décrète la décennie des personnes handicapées qui donne lieu aux

règles pour l'égalisation des chances en 1993 dont s'est notamment saisie la Commission européenne pour reconfigurer les politiques publiques en lien avec les personnes présentant une déficience. Les analyses et préconisations de ce programme sont toujours d'actualité, bien qu'une trentaine d'années se soient écoulées et la lecture des publications donne parfois l'impression de tourner en rond! Quoi qu'il en soit, la notion d'inclusion était mobilisée dans le cadre de ce programme. Mais il me semble que son utilisation renvoyait notamment à l'omniprésence de la notion d'exclusion dans les discours scientifiques et politiques français, alors même qu'à l'époque, nombre des collègues que je côtoyais dans le programme Helios avaient du mal à concevoir que des personnes pouvaient être, dans l'absolu, exclues. Ces collègues insistaient notamment sur le fait que, bien que ne travaillant pas, les personnes étaient inscrites dans leur environnement familial, dans leur communauté, etc., et ne pouvaient être considérées comme exclues. On peut se demander si, à l'époque, l'importance de la question de l'exclusion en France n'a pas soutenu, à l'échelon européen, la mobilisation de son antonyme: l'inclusion. Dès la seconde moitié des années 1990, les pays devaient décrire leur plan d'inclusion et les transmettre à la Commission européenne. Mais les renseignements demandés ne considéraient le handicap qu'à la marge. L'inclusion, c'était essentiellement le chômage ou la pauvreté, peu le handicap. Il y avait une certaine dissociation entre la conception prévalente de l'inclusion au sein de la Commission européenne et la manière dont ce terme était mobilisé, la manière dont certaines associations, britanniques notamment, ont commencé à s'en servir. C'est en travaillant sur *Inclusion at work* (1999) avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) que je me suis dit que cette notion d'inclusion devait être mise au travail, parce que la façon dont elle était mobilisée par l'OCDE et par les Anglo-Saxons correspondait à la notion d'insertion en France: logique de projet,

personnalisation, enfin les thématiques qui faisaient l'inclusion pour l'OCDE, la Commission européenne. Travaillant sur la notion d'insertion, j'ai attiré l'attention du représentant de l'OCDE, Peter Evans, avec lequel je travaillais à l'époque, sur la question de l'éducation inclusive et les similitudes qui existaient entre la notion d'inclusion et celle d'insertion, et sur le fait que la notion d'inclusion n'était pas utilisée en France. Il en devenait difficile de traduire le titre du livre «*Inclusion at work*» par «*L'inclusion au travail*». D'où l'usage du terme d'insertion. J'avais écrit un petit texte pour mettre en perspective les notions d'insertion et d'inclusion. Ce texte montrait bien que la notion d'inclusion, comme celle d'insertion, renvoyait à une conception du fait collectif assujettissant l'édification d'une société d'individus à l'effectivité de l'engagement singulier de chacun dans le bien-être collectif. Par exemple, en faisant une analyse des projets exemplaires qui avaient été retenus dans les publications du programme Helios, force m'a été de constater qu'il s'agissait majoritairement de projets britanniques et, dans une moindre mesure, de projets scandinaves. J'en suis venu à émettre l'hypothèse que la notion d'inclusion pouvait être rapprochée des orientations néolibérales, notamment promues par Margaret Thatcher ; que cette notion d'inclusion participait d'autres choses que de la lutte contre l'exclusion des plus démunis. Je me demandais s'il n'y avait pas, derrière la notion d'inclusion, l'avènement d'une autre conception du fait collectif autour duquel s'institue le sens de ce qui fait société et de nouvelles grilles de lecture des problèmes spécifiant les personnes handicapées : la diversité était associée à une richesse et non à l'expression d'une inadaptation ; le handicap était corrélé, comme le revendique l'UNESCO dans la déclaration de Salamanque, à des besoins éducatifs auxquels il appartenait au système scolaire de répondre et non à un problème de santé induit par une déficience ou à un trouble. Ainsi considérées, les critiques faites à la notion d'intégration méritent sans doute d'être relativisées

et mieux mises en perspective. J'aurais sans doute gagné à un peu mieux réfléchir cette notion d'intégration vis-à-vis de laquelle j'ai été critique par le passé en oubliant qu'il n'y avait pas d'intégration sans participation ni de participation sans intégration. En effet, l'ambition intégrative du 20<sup>e</sup> siècle était portée par un postulat d'appartenance. Si je cherche à intégrer ces personnes, c'est que je pense qu'elles appartiennent à la société et que les politiques publiques ont vocation à assumer, a priori, une responsabilité à leur égard en s'attachant notamment à les rapprocher des normes dominantes. Le postulat d'appartenance de l'ambition inclusive me semble être autre : là où la notion d'intégration renvoie à une conception dialectique de la société d'après laquelle tout un chacun est membre de la société a priori, la notion d'inclusion suppose qu'il est des personnes dont l'appartenance sociale n'est pas acquise a priori et qu'il faut inclure. En cela, on ne peut pas penser la notion d'inclusion et s'en saisir si on ne la ramène pas à une redéfinition du fait collectif, c'est-à-dire à l'avènement d'une conception du fait collectif qui fait de la compétence participative des individus le fondement de l'organisation sociale. Si on est amené à parler d'inclusion, c'est parce que, comme j'essaie de le montrer dans mon livre *Le temps de l'accessibilité* (2024), s'est opérée une dynamique de singularisation des individus qui les a désencastrés de leur environnement social.

### **Donc l'inclusion serait contemporaine d'une montée de l'individualisme ?**

Il me semble. Mais surtout contemporaine d'une réorganisation du fait collectif autour de l'engagement individuel. En faisant de l'individu l'idéal normatif, les sociétés post-modernes disqualifient les conceptions du fait collectif nées de la société salariale et nécessitent d'identifier les nouvelles formes d'appartenance sociale promues. Quand l'ambition inclusive associe la personne à un apprenant avant de

l'identifier à un élève, on redéfinit les fondements de sa légitimité scolaire. Il lui appartient moins d'exécuter les consignes du maître que de satisfaire à l'obligation d'autonomie et de s'engager dans les processus, voire les co-construire, ainsi que le revendique d'ailleurs l'idéal inclusif.

**Je pense que nous partageons votre mise à distance du concept d'inclusion, mais comment expliquez-vous le succès de cette notion? Pour les politiques, on peut imaginer qu'il y a ce mirage, cette vitrine qui est très belle, mais comment expliquez-vous qu'autant de chercheurs et chercheuses en fassent un objet? Il y a des laboratoires, il y a des postes libellés sur l'inclusion, des thèses à ce sujet qui se défendent. Comment comprenez-vous ce succès?**

Cela renvoie à certaines caractéristiques du champ scientifique et aux mutations que connaît celui-ci, notamment en lien avec les modalités de financement de la recherche. Les financements de la recherche se font de plus en plus selon une logique de projet qui présente le risque de conduire le chercheur à être enfermé par la commande. Je crois qu'effectivement, les modalités de financement ont tendance à demander au chercheur de se placer en tant qu'expert qui, comme le montre notamment Weber, trouve principalement sa légitimité dans la production de croyances. Dans le cadre d'une revue de littérature sur l'éducation et les handicaps rares, il apparaissait que la plupart des textes, notamment dans la littérature anglo-saxonne, que j'ai eu l'occasion d'analyser, visaient à démontrer que l'ambition inclusive était réaliste et à mettre en avant les bonnes pratiques qui le permettaient. Plus rares étaient ceux portant le regard sur le travail de déconstruction nécessaire pour relier l'idéal inclusif aux conséquences et aux enjeux inhérents à la mise en cause de la forme scolaire, des conceptions dominantes de l'enseignement et de la légitimité des enseignants, etc. On peut se

demander si les mutations du champ scientifique et la remise en cause de l'autonomie du champ scientifique – de par les modalités de financement – ne contribuent pas ou n'incitent pas nombre de chercheurs à prendre pour objet de travail les problèmes sociaux, comme l'inclusion par exemple, et à produire des données visant prioritairement à soutenir l'opérationnalisation de l'action publique en se proposant de solutionner des problèmes sociaux. Cette notion d'inclusion fait partie de ces catégories d'action publique qui ont un effet d'imposition sur les manières de penser les politiques publiques, les pratiques. Si on ne la met pas au travail, on est pris par les conditions d'institutionnalisation de cette notion. C'est-à-dire qu'on ne verra peut-être pas ce qui se joue derrière cette notion d'inclusion. On prendra l'inclusion comme un présupposé, alors que sa mobilisation est le reflet de ruptures symboliques et pratiques notamment induites par les nouvelles conceptions de la justice sociale présidant aux politiques publiques. Parler d'inclusion scolaire comme nous le faisons en France semble assez antinomique avec les principes inclusifs: quand on parle d'inclusion scolaire, on remplace le terme d'intégration par le terme d'inclusion, mais cela ne veut pas dire, comme le revendique l'idéal inclusif, qu'on demande à l'école de s'adapter à la diversité des profils scolaires, qu'on déplace les rationalités fondant la légitimité des élèves et des pratiques scolaires. La notion d'inclusion apparaît comme une fin en soi alors qu'il conviendrait de s'interroger sur les formes d'appartenance promues par les dispositifs inclusifs, comme les ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire): en quoi la notion d'inclusion mobilisée par ces dispositifs est-elle rapportée aux droits individuels? Dans quelle mesure place-t-on les élèves en position d'exercer ces droits? Il y a eu quelques travaux, notamment d'Anne Barrère, sur le droit des élèves, qui montrent bien qu'on reconnaît légalement des droits, mais que ce sont des droits dont la concrétisation est loin d'être acquise a priori.

**Vous parlez de ces mutations du champ scientifique et du financement par projet. Pour vous, quelles seraient les armes du chercheur et de la chercheuse pour se prémunir du travail scientifique «pour» ou «en faveur de» l'inclusion et qui leur permettraient de rester dans un travail «sur» l'inclusion? En lisant vos travaux, il nous semble que vous étudiez l'inclusion à travers d'autres concepts comme celui de «participation» pour comprendre la place des parents ou celui d'«accessibilité». Comment les chercheurs et chercheuses peuvent-ils et elles parer au risque de tomber dans le travail scientifique «pour»?**

Le raisonnement sociologique exige du sociologue de ne pas se satisfaire des évidences premières. Ainsi est-il difficile de définir précisément ce qu'est l'inclusion. À quoi la mesure-t-on? Au fait d'être scolarisé? Mais ce n'est pas parce que l'enfant va à l'école qu'il est, a priori, inscrit dans des échanges sociaux sources de reconnaissance. Si on prend les données qui existent, les élèves vulnérables sont surexposés aux discriminations. Se saisir de la notion d'inclusion demande de s'interroger sur le «faire partie» qu'expérimente l'élève tout en sachant que ce n'est pas suffisant. Ce n'est pas parce qu'il est vu comme un élève qu'il disposera des ressources lui permettant d'agir comme un élève. La notion d'inclusion me pose les mêmes problèmes que celle que me posait au début des années 1990 la notion d'insertion : à partir de quel angle l'approche-t-on? L'insertion sociale est une composante de l'appartenance sociale, mais vous ne pouvez pas la dissocier de l'insertion professionnelle. De même, ce n'est pas parce qu'un élève va à l'école que vous pouvez dissocier la question de la scolarité de la notion d'appartenance sociale. Appréhender l'inclusion suppose donc d'interroger les référentiels normatifs à l'œuvre et à partir desquels se construit la figure de l'élève à besoins éducatifs particuliers. Cette interrogation rend notamment possible de comprendre que derrière l'ambition inclusive se jouent d'autres formes de codification

de l'illégitimité scolaire et, *in fine*, une réinvention du handicap. La notion de participation renvoie aussi fondamentalement à la redéfinition du métier d'élève qui demande aux enfants et aux adolescents de se comporter comme des apprenants participant activement aux processus à l'œuvre... Donc, vu l'indétermination de la notion d'inclusion, la seule manière d'essayer de la saisir, c'est de la prendre comme un problème social qu'il convient de transformer en un problème scientifique et, en l'occurrence, en un problème sociologique. Cela suppose par exemple de qualifier les principes revendiqués à l'aune du travail social qui les a légitimés, de s'intéresser au registre socio-anthropologique qui structure les nouvelles grilles de lecture des difficultés scolaires, de rapporter les principes de justice revendiqués à une réinvention des institutions, d'analyser la manière dont les agents donnent sens aux principes revendiqués et les opérationnalisent, etc. Toujours cette inversion de perspective: déconstruire pour trouver l'angle d'approche qui permet de faire des petits pas de côté. Durant toute ma carrière, j'ai souvent développé des données à partir de projets. Mais, j'essayais d'ancrer les préoccupations des financeurs dans un angle problématique propice à une exploitation secondaire des données recueillies, permettant une compréhension suffisamment fine des mécanismes à l'œuvre ainsi que de leur complexité.

## **Pour une posture de critique par-delà le militantisme**

**Justement, cela pose la question de la vocation de la recherche. À quoi servirait la recherche? Serait-elle au service d'un projet social?**

Vaste débat. La distinction entre le savant et le politique que fait Max Weber me semble à ce titre essentielle. Elle fait de la neutralité axiologique un impératif qui commande au

chercheur de suspendre, autant que faire se peut, l'expression de tout jugement de valeur morale ou politique dans ses travaux scientifiques. Elle suggère que le chercheur a pour vocation de chercher à comprendre, d'une part, et d'autre part de produire une connaissance au regard d'une expertise scientifique qui dépasse la connaissance acquise sur une population ou un sujet donné. Le chercheur maîtrise avant tout les concepts et le déploiement du cadre méthodologique afférent. Lorsqu'on me dit que je suis expert du handicap, je ne suis pas sûr d'être tout à fait d'accord : pour moi le handicap, en tant que catégorie d'action publique socialement construite, est une porte d'entrée qui va permettre de comprendre certains mécanismes sociaux qui traversent la société tout entière par-delà les conditions de vie de personnes présentant une déficience. Je préfère relier mon expertise de chercheur à une sociologie du handicap mobilisant des cadres conceptuels et méthodologiques nécessaires à la compréhension des mécanismes présidant à la qualification du pathologique et aux formes de citoyenneté et d'appartenance sociale dans leur complexité. Le rôle du chercheur, me semble-t-il, n'est pas d'être un activiste produisant de la croyance. Il lui revient de produire de la connaissance et, à travers son expertise scientifique, d'offrir aux responsables associatifs, aux décideurs politiques, aux acteurs de terrain (dont les personnes concernées), etc., des angles d'approches, des grilles de lecture et de compréhension du monde ainsi que des données leur permettant de faire les pas de côté requis pour construire des réponses plus appropriées aux questions politiques et pratiques qui se posent à eux. C'est-à-dire que le champ scientifique trouve sa légitimité – comme le précise notamment Raymond Aron à la suite de Max Weber – dans le fait de ne pas être porté par les valeurs sous-jacentes à celles de l'homme d'action. Comme j'ai pu par ailleurs l'expérimenter, le chercheur n'a qu'une très faible prise sur l'instrumentalisation des connaissances produites par les acteurs de terrain

tant elle repose sur une multitude d'enjeux qui sont très éloignés des questions scientifiques.

**Vous avez très vite travaillé à la fois comme chercheur et comme acteur de ces commissions. Comment conciliez-vous ces deux sphères ?**

Comme je le disais tout à l'heure, les préoccupations des décideurs politiques et des acteurs de terrain sont logiquement centrées sur l'action. Elles incitent bien souvent à obtenir des données dans un laps de temps court, parfois trop court, pour offrir une compréhension suffisamment fine des mécanismes à l'œuvre pour soutenir les glissements de perspective par exemple revendiqués par l'idéal inclusif. Ces modes de financement permettent certes d'effectuer des analyses secondaires une fois le contrat achevé. Mais ils demandent aux chercheurs de trouver l'énergie et le temps requis pour les réaliser, ce qui n'est pas chose aisée, compte tenu de l'évolution du métier d'enseignant-chercheur en France. Ils imposent également aux chercheurs un souci de réflexivité constant leur permettant de se méfier des évidences premières. Pour revenir sur le projet *Parents et professionnels face au dévoilement du handicap* (2007), l'ambition du financeur consistait, pour aller vite, à éviter que « l'annonce du handicap » n'engendre un « surhandicap » pour les parents. Je me sentais mal à l'aise avec une demande qui postulait qu'il y avait une « bonne » manière de signifier aux parents l'irruption de la déficience dans leur quotidien. Or, pour le sociologue que je suis, il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises manières de dire ou de faire. Il y a des manières de dire et de faire qui font sens pour celles et ceux qui les adoptent et qui demandent au sociologue de s'interroger sur les représentations collectives et individuelles ainsi que les mécanismes qui fondent le sens que donnent les individus à leurs pratiques afin de ne pas à donner à juger, mais à comprendre. Cette exigence

m'a conduit à déconstruire la demande faite par le financeur et à rapporter le « dire », sur lequel celui-ci insistait, aux composantes intervenant dans la mise en sens de l'évènement qu'opère sa mise en scène par les acteurs concernés au regard des enjeux sociaux, identitaires, personnels, etc. Cela m'a également incité à corréliser la violence symbolique expérimentée par les familles aux relations de reconnaissance qui entourent les pratiques des institutions et, plus généralement, la mise en scène de la vie quotidienne. Cette perspective invitait à ne pas associer la signification de l'évènement pour la famille à une annonce, c'est-à-dire à un problème de communication s'inscrivant dans un temps : elle conduit à l'associer à un dévoilement qu'expérimentent les personnes tout au long de leur vie, à travers lequel se mesure concrètement la signification sociale accordée par la société à la déficience, auquel s'incorporent les distances sociales qui distinguent le normal du pathologique et qui séparent les parents qui ont un enfant présentant une déficience de ceux qui ne sont pas dans ce cas de figure. Cela a quelque peu perturbé le commanditaire par rapport à sa demande initiale. Mais, comme le précise notamment Raymond Aron, le droit au désenchantement est constitutif de l'activité de recherche, tant il pousse les uns et les autres à s'interroger sur les évidences premières auxquelles nous sommes quotidiennement confrontés. Le méconnaître risque de privilégier la position de l'activiste contre celle du chercheur, au risque de conduire à juger les individus plutôt qu'à comprendre les tenants et les aboutissants de leurs pratiques dans leur complexité. Offrir un autre regard sur la pratique que celui que peuvent fournir les représentations dominantes a certes un caractère désenchanteur. Mais je pense pouvoir dire, à l'aune d'expériences récentes, que ce glissement de perspective a une valeur heuristique qui permet aux personnes concernées de mettre des mots derrière ce qu'ils vivent et de permettre aux acteurs de terrain de penser les choses autrement.

**Si l'on part du principe que les politiques sont productrices de croyances dont elles sont prisonnières, certains chercheurs et certaines chercheuses disent toutefois qu'il faut faire avancer les choses et que c'est une partie de leur mandat. On entend assez fréquemment ce discours: «Bon les sociologues, on a compris votre discours. Il y a des inégalités, des rapports de domination, mais maintenant il faut faire quelque chose, il faut aller de l'avant». Selon vous, c'est cela, le militantisme?**

Le raisonnement sociologique dépend de la relation que le sociologue entretient avec son objet. Faire de l'inclusion une cause ne relève pas forcément du militantisme au sens strict, me semble-t-il. En revanche, cela entretient une vision utilitaire de cette notion qui conduit à porter prioritairement le regard sur la conformité des pratiques aux composantes idéologiques et/ou politiques qui la fondent. Cette perspective confond l'arène dévolue à la connaissance et celle dévolue à l'action politique, au risque de ne pas toujours pouvoir aisément distinguer ce qui relève du discours savant du chercheur ou ce qui relève du discours scientifiquement informé de l'acteur de terrain. Elle conduit par ailleurs à s'intéresser prioritairement au décalage entre ce qui doit être fait au regard des principes revendiqués et ce qui se fait au risque de réduire l'idéal inclusif à la scolarisation des élèves présentant une déficience, comme le suggère notamment la notion d'inclusion scolaire, alors même qu'il renvoie à une redéfinition de la question sociale fondant l'action publique. Le risque est également de débattre indéfiniment du caractère inclusif ou non des classes spécialisées alors que la question qui se pose consiste à savoir en quoi elles matérialisent l'exercice du métier d'élève des enfants accueillis, mais aussi en quoi elles sont source de reconnaissance pour ceux-ci, et renforcent l'aptitude des enseignants à s'accommoder de la diversité des profils éducatifs dans leurs classes. Le risque est finalement de réduire les inégalités observées à des dysfonctionnements

sociaux, à un manque de formation, à des effets pervers, etc., alors même qu'elles sont constitutives d'une redéfinition du rôle et des missions de l'école, de la légitimité des enseignants et des élèves, d'une redéfinition des rapports entre l'ordinaire et le spécialisé et, comme le montre Colette Bec, d'une sur-responsabilisation des individus qu'entretient l'inaccessibilité des biens, services et environnements.

**Comment vous situez-vous aujourd'hui dans le champ scientifique? Pensez-vous toujours être l'«oiseau rare» de vos débuts?**

D'une manière générale, chaque recherche trouve son intérêt dans les questions qu'elle pose, par-delà les résultats qu'elle offre. Questions qu'elle pose à travers les petits pas de côté qu'elle permet. Après avoir travaillé sur le handicap, après avoir écrit ma thèse et quelques publications, il m'a paru par exemple intéressant de travailler sur les dispositifs d'insertion des chômeurs. L'analyse a rapidement montré que les discours associaient les jeunes chômeurs à des «handicapés» se spécifiant par leur distance aux normes régissant l'accès et le maintien dans l'emploi avant de les voir comme des inactifs. Cela m'a conduit à mobiliser le cadre conceptuel développé autour de l'institutionnalisation de la notion de handicap pour essayer de comprendre les dispositifs d'insertion, leur institutionnalisation et les conditions conduisant à décrire des jeunes chômeurs comme des handicapés. L'exploitation secondaire de données recueillies sur contrats, au regard de ce cadre théorique et méthodologique, m'a notamment conduit à m'appuyer sur la figure de l'«anormal d'école» décrit par Patrice Pinell pour qualifier les élèves inadaptés ou handicapés, dans le but de relier l'institutionnalisation des dispositifs d'insertion et les pratiques dites d'insertion à l'avènement de la figure de l'«anormal d'entreprise» qui caractérisait la personne en marge de l'emploi. C'est pour cela que la question de la cumulativité est importante. J'essaie d'en faire la colonne

vertébrale d'une position de chercheur s'attachant à ne pas confondre l'arène politique ou civique visant la transformation du monde, et celle de l'arène scientifique qui cible la production et la transmission de savoirs.

**Connaissez-vous d'autres chercheurs et chercheuses qui ne sont pas sociologues et qui peuvent avoir la même pratique « des pas de côté », la même vision de la recherche ?**

Bien sûr, je ne pense pas que cela soit relié à une discipline. C'est vraiment un positionnement par rapport à son objet de recherche. Je connais nombre de collègues travaillant dans d'autres disciplines qui ont un positionnement voisin. Mais c'est bien par rapport à l'objet qu'on analyse, non pas un objet pris comme une fin en soi, mais le véhicule qui va permettre de déployer une position de chercheur produisant des connaissances et transmettant des savoirs. J'ai du mal avec une handicapologie, pour reprendre le terme de Robert Castel, qui rapporterait prioritairement la question du handicap à celle de la déficience. Cette perspective oublie, comme le montrent des données internationales, qu'à déficience égale, les destins des individus varient selon les sociétés et leurs approches du problème spécifiant les personnes. Elle oublie par ailleurs que les catégories nosographiques qui qualifient ce qui fait déficience sont socialement déterminées : les connaissances produites par les sciences cognitives et les neurosciences ont largement contribué à faire de l'autisme un trouble du spectre autistique et de la déficience intellectuelle un trouble du développement. De même, elles ont remis en cause l'opposition binaire distinguant la personne capable de celle qui ne l'est pas et qui avait porté l'ambition intégrative. Elles lui préfèrent une opposition spécifiant la personne typique de celle, atypique, dont l'incomplétude requiert une société inclusive la soutenant dans ses potentialités et la plaçant en position d'exercer sa fonction et, plus généralement, ses droits. Cela

fait du handicap une catégorie d'action publique par rapport à une autre : vous avez le handicap, le chômage, la pauvreté, la précarité. Et ces catégories d'action publique renvoient à des populations qui peuvent passer d'un statut à l'autre. Vous avez des chômeurs qui peuvent devenir handicapés et vice versa selon des modalités variables selon les pays. La reconnaissance en France des travailleurs handicapés, c'est vraiment une reconnaissance que l'on accorde à celles et ceux pour lesquels les autres catégories d'action publique ne fonctionnent pas. Ces catégories d'action publique sont également hiérarchisées et les positions occupées par les personnes concernées et les représentations collectives les entourant ne sont pas les mêmes. Lors des débats parlementaires, il n'est pas rare que les personnes reconnues handicapées soient décrites comme des exclues parmi les exclus. Par ailleurs, un travail de recherche réalisé il y a bien longtemps dans un quartier en difficulté de Strasbourg où avaient été créés des logements accessibles pour des personnes handicapées a montré les résistances que pouvaient opposer les habitants de l'immeuble. Ceux-ci estimaient notamment que s'ils étaient pauvres, ils n'étaient pas handicapés et s'opposaient à ce titre à la présence de personnes handicapées dans leur immeuble. Le raisonnement sociologique est essentiel pour comprendre de tels mécanismes. Mais ce n'est bien évidemment pas propre aux sociologues : des politistes, des pédagogues, des psychologues, etc., refusent aussi d'être ramenés au rang d'experts.

**Nous avons utilisé le qualificatif d'«oiseau rare» pour qualifier votre début de carrière. N'avez-vous pas l'impression qu'au vu de l'évolution du champ scientifique et des politiques de financement, la position de chercheur que vous défendez avec ferveur (qui peut être interprétée comme une forme de militantisme scientifique) fait de vous un oiseau encore plus rare qu'à l'époque ?**

Je ne sais pas si le terme d'« oiseau rare » est approprié. Dans mes premiers travaux, je travaillais sur un objet sociologiquement non identifié, le handicap, en mobilisant un raisonnement et un cadre conceptuel qui étaient peu mobilisés jusqu'alors à propos de cette question. Après, je me suis finalement simplement attaché à exercer le métier de sociologue du mieux que j'ai pu : partant de la célèbre formule de Durkheim selon laquelle la sociologie ne méritait pas une heure de peine si elle séparait les problèmes théoriques des problèmes pratiques, je me suis appuyé sur des financements publics pour accéder à des données pouvant être mises en perspective avec mon cadre conceptuel et d'autres données recueillies par ailleurs. Cette orientation était assez inaccoutumée dans la seconde moitié des années 1990 et début des années 2000. Elle a été facilitée par le fait que mon poste de maître de conférences était rattaché au Centre d'études et de recherches sur l'intervention sociale (CERIS) de l'Université de Strasbourg. Cela m'a permis de développer des démarches collaboratives permettant de travailler avec des professionnels à la transformation de préoccupations sociales qui m'animaient en des problèmes scientifiques afin de mettre en dialectique les problèmes théoriques et pratiques qui se posaient. Dans *Le temps des servitudes [la famille à l'épreuve du handicap]* (2005), quand des parents présentant une déficience m'ont dit qu'ils se reconnaissaient dans l'écrit découlant de la recherche que nous avons menée, je me suis dit que le travail scientifique mené n'avait pas trop mal articulé les dimensions théoriques et pratiques. En outre, j'ai assez rapidement travaillé à l'international dans le cadre de programmes européens ou avec l'OCDE et l'OMS, ce qui m'a permis de mettre en perspective les approches et les données nationales avec celles existant à l'échelon international. Je ne saurais donc pas comment qualifier ce que vous appelez rareté. Cependant, il est vrai que les mutations du champ scientifique portent en elles un certain nombre d'enjeux qui renvoient à la nécessaire autonomie de la science par rapport aux arènes

politique ou morale. Quand j'ai créé le groupe de recherche sur le handicap, l'accessibilité et les pratiques éducatives scolaires (GRHAPES), il avait été question de le structurer autour de la notion d'inclusion. Mais, cette notion renvoie à un problème social, objet d'enjeux de luttes dont atteste par exemple sa polysémie, les débats qui l'entourent, mais aussi les critiques qui l'accompagnent : on peut admettre qu'à l'image du terme d'intégration, celui d'inclusion sera questionné dans un avenir plus ou moins proche (il l'est d'ailleurs déjà par certains textes). Mais parce que cette notion constitue un problème social renvoyant au rapport qu'entretiennent les sociétés à leurs normes, il nous a semblé plus judicieux de prendre la notion d'accessibilité comme concept unificateur.

**Vous avez employé à plusieurs reprises le terme de « cause ». Est-ce que vous, à titre personnel, vous avez et défendez une cause ?**

Je ne sais pas si j'ai une cause. Je ne suis bien sûr pas hermétique aux injustices, aux inégalités sociales, aux violences symboliques faites aux plus vulnérables, aux formes de disqualification, voire d'invisibilisation sociale qui les frappent. Mon choix de travailler sur le handicap était sans doute lié à des préoccupations sociales et à des injustices que je souhaitais combattre. Par ailleurs, comment ne pas être indigné, pour ne pas dire plus, par certaines situations décrites par les personnes concernées ou leurs parents : lors d'entretiens, certains nous ont par exemple souligné la violence de propos de professionnels leur suggérant de faire adopter leur enfant lors de sa naissance. Mais il revient au sociologue d'aller au-delà de l'indignation et j'ai toujours essayé de ne pas me penser et agir comme un militant. La mobilisation du concept de servitude pour décrire les conditions de vie des familles m'a par exemple permis, à ce titre, de relier le quotidien des familles aux composantes symboliques du monde social et, plus particulièrement,

à un mode de traitement social de la déficience assujettissant les soutiens et l'accès aux droits à leur capacité d'auto-légitimation et d'autoprotection. Il a montré que l'ambition inclusive, tout comme l'ambition intégrative, corrélée à l'attribution de soutiens et d'aménagements a un prix symbolique qui atteste de la distance à la norme des familles et des personnes concernées et peut faire de l'accès aux dispositifs de droit commun une source de désenchantement. Ce concept de servitude peut d'ailleurs être mobilisé pour comprendre les dynamiques de vulnérabilisation d'autres groupes de population, comme les chômeurs par exemple.

**Selon vous, que fait-on au «nom de l'inclusion» (le titre de l'ouvrage)? L'inclusion est-elle une valeur qui impose, à l'instar d'«au nom de dieu» ou «au nom du roi»?**

Je trouve qu'«au nom de l'inclusion» est un beau titre. Il invite à décliner cette notion d'inclusion au pluriel. Cette notion, comme je l'ai notamment montré dans un texte paru récemment, s'inscrit dans des configurations variables selon la manière dont s'interpénètrent les dimensions légales, les modes de financement, les conceptions prévalentes du handicap, les rationalités autour desquelles s'articulent l'ordinaire et le spécialisé, etc. Ce titre incite en outre à faire une sociologie des entrepreneurs de la cause inclusive (qu'ils soient académiques ou professionnels) pour cerner leurs profils, leurs trajectoires, mais aussi le travail d'intéressement mené pour objectiver et instituer l'idéal d'inclusion, et pour légitimer les règles de conduite à la fois normatives et pragmatiques qui le spécifie. Il incite de surcroît à s'intéresser aux usages faits du mot «inclusion» pour délégitimer certaines manières d'être et de faire au profit d'autres, ou encore pour réinventer les catégories stigmatisées: au nom de l'inclusion, certains pays ne recueillent pas de données statistiques sur les élèves à besoins éducatifs particuliers scolarisés en milieu ordinaire au risque de les invisibiliser – car

ne comptent que ceux que l'on compte –, mais aussi de renforcer le poids des violences auxquelles sont exposés ces élèves parce que manqueront les données permettant de savoir s'ils ont les mêmes chances d'apprendre et de réussir que les autres, ou si l'école est source de discriminations. Le titre choisi permet aussi de cerner les stratégies développées par les acteurs concernés pour mettre en sens les principes revendiqués par l'idéal d'inclusion, les opérationnaliser au regard d'enjeux institutionnels, organisationnels, identitaires, etc., et faire évoluer les conditions de vie des personnes concernées et de leurs familles. Il permet de mettre en perspective cette notion et de la penser comme un objet politique traversé par des luttes et des enjeux qu'il convient de transformer en un objet scientifique en le corrélant notamment à l'impératif d'accessibilité. Car, comme je l'ai montré dans un texte récent, si l'ambition intégrative est consubstantielle de la visée réadaptative, l'ambition inclusive est assujettie à l'impératif d'accessibilité.

## Références

- Bourdieu, P. (1993). À propos de la famille comme catégorie réalisée. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 100(1), 32-36.
- Castel, R. (1981). *La gestion des risques : De l'anti-psychiatrie à l'après-psychanalyse*. Les Éditions de Minuit.
- Ebersold, S. (1992). *L'invention du handicap : La normalisation de l'infirmes*. CTNERHI.
- Ebersold, S. (2001). La naissance de l'inemployable: Ou l'insertion aux risques de l'exclusion. Dans *La naissance de l'inemployable: Ou l'insertion aux risques de l'exclusion*. Presses universitaires de Rennes. <https://books.openedition.org/pur/24104>
- Ebersold, S. (2005). *Le temps des servitudes, la famille à l'épreuve du handicap*. Presses universitaires de Rennes.
- Ebersold, S. (2007). *Parents et professionnels face au dévoilement du handicap. Dires et regards*. Erès.
- Ebersold, S. (2021). *L'accessibilité ou la réinvention de l'école*. ISTE Group.
- Ebersold, S. (2024). *Le temps de l'accessibilité*. L'Harmattan.
- Ebersold, S., et Rick, O. (2017). *Éducation inclusive : Privilège ou droit ? Accessibilité et transition juvénile*. Presses universitaires de Grenoble.